

Lettre reçu de reccouvrement amiable

Par ludo2, le 07/11/2008 à 17:00

Bonjour,

C'est avec grand étonnement, que j'ai reçu il y a deux jours, une lettre de recouvrement amiable de I*** J***, qui me demande de régler rapidement la somme de 8 euros que je dois à T**, sous peine de poursuite judiciaire. Or je n'ai jamais été mis au courant, que je devais de l'argent à T**, (cela daterai du 26/06/08) et j'ai toujours payé mes mensualité à T** (débité automatiquement). Il faut savoir que T** et C** S** ont fusionné, qu'on a remplacé le matériel T** par du C** S**. Je me demande si ce n'est pas au moment de la fusion qu'il y a eu un probléme. Je voudrais savoir si je dois payer cet somme et mes droits par rapport à T**, qui ne m'a pas prévenu que je devais cette somme.

Par ellaEdanla, le 12/11/2008 à 14:19

Bonjour Ludo,

je vous invite à lire tous les sujets qui traitent de cette société de recouvrement en utilisant le moteur de recherche en haut à droite. Vous constaterez ainsi que cette société ne peut faire que des relances amiables et n'a aucun pouvoir en matière de recouvrement forcé.

Si vous souhaitez savoir si vous devez ou non quelque chose, contactez directement votre créancier.

Mais pour 8€, n'ayez crainte, ils ne saisiront surement pas le tribunal ni ne mandateront un

huissier.	
Cordialement.	